

79006

FABRIQUE D'EGLISE

Fabrique d'Eglise Saint-Remy de CUESMES
à CUESMES

Numéro de Fabrique : 85024

Numéro d'entreprise : 0211132871

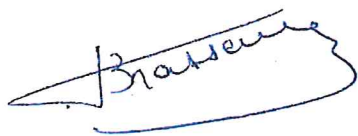
BUDGET POUR L'EXERCICE 2021

Transmettre simultanément
un exemplaire à l'Organe Représentatif agréé (Evêché)
et à chaque Administration Communale concernée.
Si votre F.E. est située sur plusieurs communes
transmettre également un exemplaire au Gouverneur

Transmis à l'Organe Représentatif agréé
et à l'Administration Communale de CUESMES-MONS, le

**Le Secrétaire,
BRASSEUR Patrice**

**Le Président,
LENOIR Yves**



Reçu à l'Organe Représentatif agréé, le 26 août 2020

Reçu à l'Administration Communale de CUESMES-MONS, le

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

FABRIQUE D'EGLISE SAINT-REMY DE CUESMES
à CUESMES
Numéro BCE : 0211132871

ADRESSE OFFICIELLE DU SIEGE DE L'ETABLISSEMENT

Nom de la Fabrique	Fabrique d'Eglise Saint-Remy de CUESMES
Rue et n°	Rue de l'Etang Derbaix, 23
Code postal et localité	7033 CUESMES
Téléphone / GSM	065335647/0474/499096
Adresse mail	rogermengi2005@yahoo.fr

COORDONNEES DES MEMBRES
Président du Conseil

Nom et prénom	Président Yves LENOIR
Rue et n°	Rue Chénaie , 16
Code postal et localité	7000 MONS
Téléphone / GSM	065/34 94 47/0475/535256
Adresse mail	yves.lenoir@skynet.be

Secrétaire du Conseil

Nom et prénom	Secrétaire Patrice BRASSEUR
Rue et n°	Rue Emile Vandervelde , 223
Code postal et localité	7033 CUESMES
Téléphone / GSM	065348055/0478602327
Adresse mail	patrice.brasseur@live.be

Trésorier

Nom et prénom	Trésorier Paul COUEZ
Rue et n°	Voie de Wasmes, 32
Code postal et localité	7033 CUESMES
Téléphone / GSM	065/31 26 28/0477086354
Adresse mail	paulcouez@gmail.com

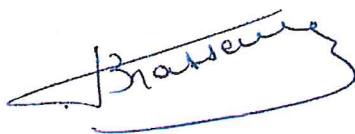
ADRESSE DE CORRESPONDANCE DE L'ETABLISSEMENT

ADRESSE OFFICIELLE

Fait le 20./08./2020 à CUESMES

Le Secrétaire,

Le Président,



CALCUL DE L'EXCEDENT OU DU DEFICIT PRESUME DE L'EXERCICE PRECEDENT

ACTIF		PASSIF	
Boni du compte pénultième (2019)	17.591,51	Déficit du compte pénultième (2019)	
Boni du budget précédent (2020) (après MB éventuelle)	0,00	Déficit du budget précédent (2020) (après MB éventuelle)	0,00
Crédit inscrit à l'article 52 des dépenses du budget précédent (2020)		Crédit inscrit à l'article 20 des recettes du budget précédent (2020)	3.150,90
TOTAL A	17.591,51	TOTAL B	3.150,90
BONI PRÉSUMÉ : (A-B)	14.440,61	MALI PRÉSUMÉ : (B-A)	

Si A est plus élevé que B, la différence constitue un "Boni présumé" à inscrire à l'article 20 des Recettes

Si B est plus élevé que A, la différence constitue un "Mali présumé" à inscrire à l'article 52 des Dépenses

OBSERVATIONS ET EXPLICATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE

Motif des changements proposés

- Justification des dépenses reprises aux articles 1 à 15 dont le montant est supérieur à l'exercice pénultième.

Voir document joint UCM.

- Justification des dépenses reprises aux articles 16 à 26 : base horaire (en 40ème).

D35d pas de contrôle d'alarme en 2019 reporté à l'année suivante (mars trop près de la remise Des comptes
D50m code LEI (60 €) dans les frais bancaires.

- Justification des travaux d'entretien.

- Justification des travaux extraordinaires.

RECETTES DE LA FABRIQUE

NATURE DES RECETTES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Allocations inscrites au budget de 2021 par la Fabrique 3	Allocations modifiées par	
			l'Organe Représentatif agrée 4	Le Conseil communal 5
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES				
Recettes ordinaires				
1. Loyers de maisons				
2. Fermage biens en argent				
3. Fermage en nature				
4. Rentes foncières (argent)				
5. Rentes en nature				
6. Revenus de fondations	521,59	500,00		
7. Revenus des fermages	648,59	548,00		
8. Intérêts de fonds hypoth.				
9. Intérêts en rentes Etat				
10. Intérêts Caisse d'Epargne				
11. Intérêts compte à vue				
12. Coupes de bois				
13. Produits du cimetière				
14. Produits des chaises	1.524,38	1.450,00		
15. Produits des troncs	513,42	490,00		
16. Droits inhum. et mariages	1.200,00	1.500,00		
17. Supplément commune	59.992,55	52966,99		
18. Autres recettes ordinaires				
18a. Quote-part trav. ONSS	2.740,03	3.000,00		
18b. Précompte profess. retenu	5.303,23	5.500,00		
18c. Recettes diverses				
18d. Occupation église		100,00		
Total CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES	72.443,79	66.054,99		
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES				
Recettes extraordinaires				
19. Boni exercice précédent	11.723,35			
20. Boni présumé exercice précédent		14.440,61		
21. Emprunts				
22. Vente de biens				
23. Remboursement de capitaux	5.287,00			
24. Avance sans intérêt				
25. Subsidés extr. Commune				
26. Subsidés extr. Province				
27. Subsidés extr. Etat				
28. Autres				
28a. Solde subside ordinaire				
28b. Solde subside extraord.				
28c. Indemnité Assur.Trav.Extr				
Total CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES	17.010,35	14.440,61		
RECAPITULATION				
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES	72.443,79	66.054,99		
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES	17.010,35	14.440,61		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	89.454,14	80.495,60		

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiés par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
CHAPITRE I - DEPENSES				
Objets de consommation				
1. Pain d'autel	447,25	600,00		
2. Vin	224,04	220,00		
3. Cire, encens, chandelles	361,13	800,00		
4. Huile pour lampe ardente		150,00		
5. Eclairage	2.867,98	3.000,00		
6. Autres				
6a. Combustible chauffage	5.894,15	6.700,00		
6b. Eau	467,83	750,00		
6c. libre				
Entretien du mobilier				
7. Entretien ornements		500,00		
8. Entretien meubles église	49,30	1.000,00		
9. Blanchissage du linge	843,12	700,00		
10. Nettoyement église	175,39	300,00		
11. Autres				
11a. Autres				
Autres frais nécessaire à la célébration du culte				
12. Achat ornements et vases	1.271,86	500,00		
13. Achat meubles & ustensile	48,16	900,00		
14. Achat linge d'autel		500,00		
15. Achat livres liturgiques	902,32	1.000,00		
Total CHAPITRE I - DEPENSES	13.552,53	17.620,00		
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES				
Gages et traitements				
16. Traitement brut du clerc				
17. Traitement du sacristain	17.231,28	17.926,00		
18. Traitement des chantres				
19. Traitement de l'organiste				
20. Traitement du remplaçant	35,00	200,00		
21. Traitement enfants chœur				
22. Traitement des sonneurs				
23. Traitement porte-croix				
24. Trait. aide sacristain	3.666,24	3.892,00		
25. Charges nettoyeuse ALE				
26. trait. Nettoyeuse	4.601,96	4.755,00		
REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires	25.534,48	26.773,00		

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiés par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires	25.534,48	26.773,00		
Réparations d'entretiens				
27. Entr. et Répar. Église	1.203,06	5.000,00		
28. Entr. et répar. Sacristie				
29. Entr. et répar. Cimetière				
30. Entr. et rép. Presbytère				
31. Entr.rép.autres propriété				
32. Entr. et répar. Orgue	724,79	1.500,00		
33. Entr. et répar. Cloches	325,68	330,00		
34. Entr. et répar. Horloge				
35. Autres				
35a. Entr. et rép App. Chauffage	431,10	1.200,00		
35b. Entr. et rép. Extincteur	746,08	800,00		
35c. Entreprise de nettoyage	468,27	900,00		
35d. contrôles	434,64	900,00		
Dépenses diverses				
36. Suppl. traitement curé				
37. Suppl. traitement vicaire				
38. Indemnité prêtre habitué				
39. Honoraires prédicateurs		125,00		
40. Abonn "Eglise de Tournai"	244,00	244,00		
41. Remise allouée trésorier	400,00	400,00		
42. Remise allouée à l'évêché				
43. Acquit ann. messes, etc..	408,00	126,00		
44. Intérêts des capitaux dus				
45. Papiers, plumes, encres	96,59	250,00		
46. Frais de correspondance	336,73	400,00		
47. Contributions	157,03	170,00		
48. Assurance incendie	657,30	665,00		
49. Fonds de réserve				
50. Autres dépenses ordinaires				
50a. Charges sociales versées	11.709,07	12.700,00		
50b. Précompte profess. Versé	5.303,23	5.500,00		
50c. Avantages sociaux bruts	2.757,01	2.900,00		
50d. Ass.Responsabilité Civile	47,62	50,00		
50e. Assurance Loi	291,42	350,00		
50f. Ass. R.C. objective	74,00	90,00		
50g. Médecine du Travail	373,95	400,00		
50h. SABAM	50,60	50,60		
50i. EPT				
50j. adresse email officielle		30,00		
50k. REPROBEL	22,00	22,00		
50l. Licence Informatique				
50m. Divers	226,45	1.000,00		
Total CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	53.023,10	62.875,60		

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

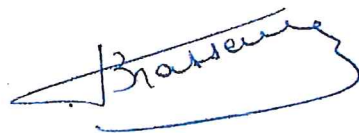
NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiées par	
			l'Organe Représentatif agrée 4	Le Conseil communal 5
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES				
Dépenses extraordinaires				
51. Déficit exercice précédent				
52. Déficit présumé exercice précédent				
53. Placement de capitaux	5.287,00			
54. Achat ornements, etc...				
55. Décoration & embel.église				
56. Grosses répar. Église				
57.				
58. Grosses répar. Presbytère				
59. Grosses rép.autres propr.				
60. Frais de procédure				
61.				
62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
62a. Dép.ord. exerc. Antérieur				
62b. Dép. ord. exerc.antérieur				
63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
63a. Restauration Christ 16èm				
Total CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	5.287,00	0,00		

RECAPITULATION				
CHAPITRE I - DEPENSES	13.552,53	17.620,00		
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	53.023,10	62.875,60		
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	5.287,00	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	71.862,63	80.495,60		

RECETTES	89.454,14	80.495,60		
DÉPENSES	71.862,63	80.495,60		
EXCÉDENT	17.591,51	0,00		

Ainsi dressé et approuvé en séance du Conseil de Fabrique, à CUESMES, le 20/08/2020

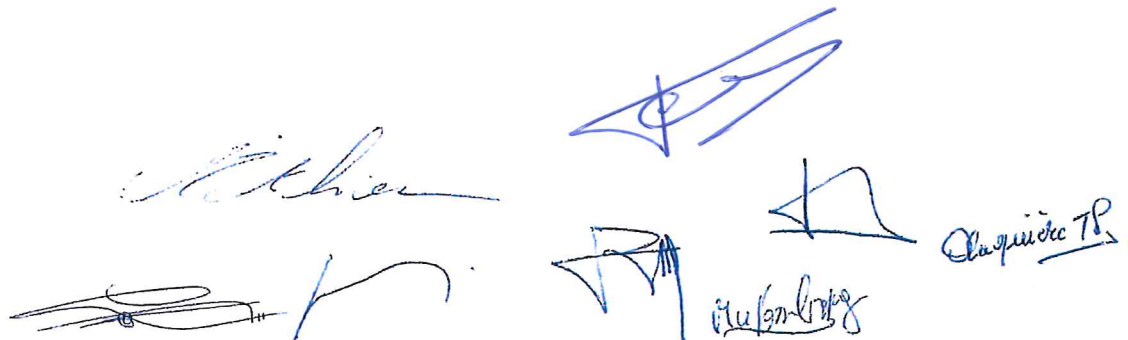
Le Secrétaire,
BRASSEUR Patrice



Le Président,
LENOIR Yves



Les autres Membres,



Objet : Budget pour l'exercice 2021

Le Conseil de la Fabrique d'église Saint-Remy de CUESMES

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, et 92 ;
Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;
Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du 05 août 2020, le trésorier a élaboré le projet de budget, pour l'exercice 2021 ;

Considérant que ledit projet de budget a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de budget répond au principe de sincérité budgétaire, qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice prochain et que les allocations prévues dans les articles de dépenses sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice

ARRETE :

Article 1^{er} : Le budget de la Fabrique d'église, pour l'exercice 2021, est arrêté par 10 voix pour, voix contre et abstentions comme suit :

Recettes ordinaires totales	66.054,99 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	52.966,99 €
Recettes extraordinaires totales	14.440,61 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	14.440,61 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	17.620,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	62.875,60 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Recettes totales	80.495,60 €
Dépenses totales	80.495,60 €
Résultat comptable	0,00 €

Art 2 : En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du budget est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément





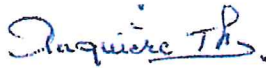


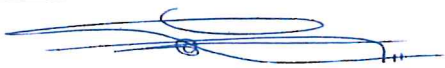


- Au Conseil communal de la
- A l'Organe représentatif du culte reconnu.

Commune de CUESMES-MONS ;
Diocèse de TOURNAI.

Art 3 : Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

- un tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires
- un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales
- un état détaillé de la situation patrimoniale
- un tableau des voies et moyens pour le financement des dépenses extraordinaires
- un relevé des célébrations culturelles privées prévues avec les tarifications d'application.

Raison d'être de la non transmission de certaines pièces justificatives : néant

Membre	Nom Prénom	Signature
Le Président	LENOIR Yves	
Le Secrétaire	BRASSEUR Patrice	
Le Trésorier	COUEZ Paul	
Membre présent	MENGI Roger	
Membre présent	AUQUIERE Thérèse	
Membre présent	BORZEE Pierre	
Membre présent	COURCELLE Pierre	
Membre présent	LOTTIN Hervé	
Membre présent	MATHIEU Raphaël	
Membre présent	MUTOMBO Pierre-Guillaume	



Fabrique d'Eglise - Budget Année 2021

1. Données du calcul

Articles	Nom Prénom	Rémunération ordinaire annuelle	PFA	Double pécule
19.Organiste 22 h. Date début quinquennale: 01/10/1995 Quinquennale: 4 Employé	COUEZ, Christian Pierre	17.574,48	1.464,54	1.347,38
26.Autres travailleurs 10 h. Date début quinquennale: 02/10/2008 Quinquennale: 2 Ouvrier	HECQUET, Murielle Francine	4.642,07	0	0
26.Autres travailleurs 8 h. Date début quinquennale: 01/02/2017 Quinquennale: 0 Ouvrier	PIETTE, Danielle	3.713,65	0	0

Taux de cotisations

Par l'employeur	Taux
Régime ouvrier	30.7 %
Régime employé	25.13 %
Cotisation vacances	10.27 %

Par le travailleur	Taux
Régime ouvrier	13.07 %
Régime employé	13.07 %

2. Dépenses

Rémunérations brutes par article

	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indexation
26. Autres travailleurs	8.355,72	8.522,84
19. Organiste	17.574,48	17.925,97

(1) Montants calculés en fonction des barèmes de l'année en cours.

(2) Montants du point (1) majorés à 2,00 % en prévision des probables indexations futures (à reprendre dans le budget).

Article 50: autres dépenses ordinaires

A) Charges ONSS + secrétariat social + précompte + cotisation spéciale

	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indexation
1. ONSS Employeur		
Régime employé	4.784,51	4.880,2
Régime ouvrier	2.770,42	2.825,83
2. ONSS Travailleur		
Régime employé	2.651,1	2.704,12
Régime ouvrier	1.179,46	1.203,05
3. Frais secrétariat social		
Occupation de 3 travailleurs	1.036,91	1.057,65
4. Précompte professionnel	5.318,4	5.424,77
5. Cotisation spéciale	0	0
Total Article 50 A)	17.740,8	18.095,62

B) Avantages sociaux employés

	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indexation
Prime de fin d'année	1.464,54	1.493,83
Double pécule de vacances	1.347,38	1.374,33
Total Article 50 B)	2.811,92	2.868,16



C) Avantages sociaux ouvriers

	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indexation
Cotisation vacances	926,78	945,32
Total Article 50 C)	926,78	945,32

3. Recettes

Article 18 : autres recettes ordinaires

A) Charges sociales = quote-part travailleurs

	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indexation
Somme des rubriques 2 et 5 de l'article 50 A	3.830,56	3.907,17

B) Précompte professionnel

	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indexation
Rubrique 4 de l'article 50 A	5.318,4	5.424,77